



**Syndicat des Professeures et Professeurs
de l'Université du Québec à Chicoutimi**

Le 27 février 2009

Aux députés de la région du Saguenay-Lac-St-Jean :

MM. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi
Serge Simard, député de Dubuc
Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean
Denis Trottier, député de Roberval

Objet : La gouvernance des universités et le projet de loi 107

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, a l'intention de déposer à nouveau son projet de loi 107.

Les arguments pour introduire un tel projet de loi sont insuffisants et inacceptables pour les professeures et les professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi que pour les collègues des syndicats membres de la FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université). Ces arguments sont les suivants :

1) La crise budgétaire et immobilière de l'UQAM

Qui pourrait prétendre que la nouvelle loi aurait empêché les erreurs commises à l'UQAM? Personne naturellement. Aucune loi si contraignante soit-elle ne peut prévenir la mauvaise administration ou d'éventuelles malversations. Surtout lorsque ces erreurs, croyons-nous, originent d'un sous-financement chronique des universités de la part des gouvernements et d'orientations gouvernementales encourageant les partenariats entre le domaine public et le privé.

2) Le rapport de l'IGOPP – Structures de gouvernance des universités québécoises

Le rapport de l'IGOPP sur la gouvernance origine sûrement d'un certain nombre de bonnes intentions mais cela a été fait sans la consultation et la participation des professeures et des professeurs des universités québécoises et de l'ensemble de la communauté universitaire.

Pour être bref, notre syndicat, comme notre fédération, rejette totalement le projet de loi 107.

Nous ne ferons aucune proposition de modification à cette loi puisque ce projet de loi est totalement inapproprié et contre-productif pour le bon fonctionnement de notre université.

Nous nous joignons à l'ensemble des autres syndicats, en particulier ceux représentant les professeurs, pour demander une reprise de l'exercice :

- **par la convocation d'États généraux**
- **par l'adoption non d'une loi, mais d'une Charte des universités.**

L'UQAC a développé un mode de fonctionnement équilibré, surtout depuis le début des années 90, et son développement se fait de façon harmonieuse et continue.

Son Conseil d'administration est équilibré : administrateurs, professeurs, chargés de cours, étudiants et des socio-économiques, ces derniers étant aussi nombreux que les gens provenant de l'université. Ce conseil est présidé par le recteur depuis la fondation de l'UQAC et cette façon de procéder fonctionne à merveille chez nous.

La nouvelle loi viendrait tout changer avec le risque énorme de chambouler une organisation actuellement efficace et productive.

Si le projet de loi était déposé par la ministre Courchesne, nous demandons à nos députés régionaux d'intervenir auprès de leurs collègues députés et ministres afin que ce projet de loi soit retiré et que la ministre Courchesne convoque des États généraux sur les universités dans les meilleurs délais.

Je ne pourrai me joindre aux président(e)s des autres syndicats de l'UQAC à la rencontre prévue avec vous le 5 mars prochain, ayant déjà pris des engagements à ce moment. Je demeure disponible pour vous rencontrer avec les membres de mon exécutif à un autre moment.

Veuillez accepter nos respectueuses salutations.

Le président du SPPUQAC,



André Leblond.

C.C. : M. Michel Belley, recteur
Mme Cécile Sabourin, présidente de la FQPPU
Mme Clémence Bergeron, présidente du SPP-UQAC
Mme Lucie Des Rosiers, présidente du SCFP-1574
M. Richard Perreault, président du SCCCUQAC
Les professeurs et les maîtres de français de l'UQAC